

Conseil municipal du 30 septembre 2014

Convocation du 23 septembre 2014

Présent : BONADA Henri, PATIN Michel, CHETOT Joyce, VENET Anne-Marie, MUZEL Loïc, GRANIER Josette, PARDON Sébastien, ROBERT René et CAPITAN Marcel

Absents excusés : MACHERET Roland (pouvoir à Michel PATIN), MUTEL Blandine (pouvoir à Joyce CHETOT)

Secrétaire de séance : VENET Anne-Marie

Lecture et approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2014

ACCES PMR :

Mr Patin rappelle que nous sommes dans l'obligation légale d'indiquer, avant le 31 décembre 2014, sur un document de programmation « précis et resserré de travaux d'accessibilité » la date à laquelle seront effectués ces travaux.

Mr le Maire propose de programmer FIN 2017, la réalisation des accès de la mairie, de l'église, de la salle des associations, voire le parcours de la place publique à ces bâtiments communaux. Nous rappelons que l'accès à l'auberge a été réalisé en août 2014, pour un montant de 3 370 € HT, que celui de l'école et de la salle ERA, ont été faits antérieurement. Le financement des accès ci-dessus nommés sera inscrit au budget de l'année considérée.

Accord unanime des membres du conseil.

DECISION MODIFICATIVE :

Une décision modificative est prise afin de transférer 4 100 € du budget général Section Fonctionnement à la section Investissement pour les travaux d'accès PMR à l'Auberge.

Accord unanime des membres du conseil.

SALLE ANIMATION :

Mme VENET Anne-Marie fait le compte rendu des 2 réunions de la commission animation concernant l'organisation de l'inauguration de la salle ERA l'Orée Fleurie. Une 3eme réunion est programmée le 14 octobre afin de finaliser la programmation de la journée du 8 novembre entre les saynètes des petits Pinayons, la zumba, la démonstration de billard indien, l'animation musicale, la restauration envisagée, la projection d'un film..... avec comme fil conducteur une exposition sur la guerre de 1914-1918. Seront aussi décrites l'histoire de la construction de la salle et sa rénovation. Une étude du carton d'invitation a été soumise au conseil municipal.

Le prochain Conseil Municipal aura à affiner et à budgétiser ce projet.

La décoration extérieure, au niveau des escaliers, effectuée par nos artistes locaux et dirigée par Gilles Solier s'élève à 646,02 HT. Prochainement l'ensemble des candélabres seront peints de couleur anthracite.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

Un prêt à court terme de 300 000 € maximum au TEG de 1.27 % a été contracté auprès du Crédit Mutuel en attente des subventions et du FCTVA. A ce jour 100 000 € ont été utilisés.

AIRE DE LA DIGUE :

Mr le Maire a évoqué, lors du conseil d'administration du 24/09/2014 du Syndicat Mixte des Communes Riveraines du barrage de Villerest (SMCRBV), le problème lié à la gestion de l'aire de la Digue. Il y a 3 propriétaires fonciers : le Conseil Général, l'EPALA et la commune de Pinay. Se surajoutent 2 gestionnaires qui sont le SMCRBV, concerné par la fauche et l'entretien des espaces verts et la CCBY concernée par la gestion des ordures ménagères et des PAV (points d'apport volontaire). En plus de tout cela, il existe un bâtiment dont on ne sait pas très bien qui en est le propriétaire !!! Il ne sert à ce jour que de toilettes publiques, sa gestion est en partie communale. Concernant ce bâtiment plus les jeux pour les enfants, tous situés sur l'aire de la Digue, le problème est qu'on ne sait pas qui est responsable du point de vue assurances en cas d'accident !

Mr le Maire a donc demandé à Mr le Président du Syndicat, après lui avoir fait parvenir un document sur la situation de cette partie de la commune, d'examiner la possibilité de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour la gestion de cette aire, sachant que le Conseil Général souhaite se désengager.

Mr le président, en accord avec la Mairie de Pinay, s'engage à trouver une issue favorable à notre demande.

A noter que le conseil municipal est d'accord pour supprimer les rochers présents sur le parking de l'aire de la Digue, ils seront réutilisés en grande partie pour les travaux de la STEP.

ECOLE :

A Pinay nous avons 17 enfants : 8 CM1 et 9 CM2, sur le RPI. Pinay a 31 enfants inscrit au RPI.

La société ELIOR livre les repas de la cantine à la satisfaction des enfants, même si les critères de température sont limites ; cela étant dû au petit nombre de consommateurs (une dizaine en moyenne) avec des bacs de liaison chaude surdimensionnés. ELIOR informé, apportera une solution.

Quelques travaux à l'école ont été effectués pendant les vacances : placards et étagères posés, cour nettoyée et sécurisée ; reste le drainage du terrain de sport et le devenir de la table de ping-pong, ainsi que la fourniture et la pose de quelques jeux en liaison avec le Sou des écoles.

La fermeture du pont de la digue devrait intervenir cet hiver pour des travaux d'entretien ; les 3 communes s'opposent à une fermeture complète hors vacances scolaires : une réunion est programmée avec le service « routes » du Conseil Général.

VOIRIE :

Rappel du programme 2014 dans le cadre du droit à tirage de la CCBY :

- ▶ Chemin de la STEP : il sera totalement rénové à partir du 5/11/2014 avec couche de béton bitumeux, y compris la maîtrise des eaux pluviales. L'Entreprise EUROVIA interviendra pour un montant prévisionnel de 17 892 €.
- ▶ Chemin de la Carrière : les travaux sont confiés à l'Entreprise BALMONT pour un montant de 9 490 € HT, prévu courant novembre.

Programme 2015 : le droit à tirage cumulé est de environ 30 000 €

- ▶ Création de Fossés d'une longueur d'au moins 2200 Ml, soit 12 540 €
- ▶ Chemin BARNAY/DARGON à la digue : le devis est de 17 891 € mais les travaux ne seront entrepris que lorsque le linéaire « privé » actuellement débouchant sur le CD 56 sera transféré dans le domaine public de la commune. Une entrevue avec la famille Denis aura lieu à ce sujet.

Panneaux routiers :

Suivant le détail transmis à chaque conseiller par mail, l'ensemble des besoins de signalisation a été approuvé. Cette dépense pouvant bénéficier d'un financement « Amende de police » sera inscrit au budget 2015.

A titre d'information, le Président de la CCBY n'ayant pas accepté le transfert du pouvoir de police au vu des compétences transférées à la CCBY, celui-ci est maintenu au Maire de la commune. Un arrêté sera pris.

STATION EPURATION :

Suite aux orages survenus récemment, et vu la complexité du système de notre station d'épuration en cas de fortes pluies (pas de séparatif) , une nouvelle tranche de travaux de renforcement de la berge et de la canalisation du déversoir est obligatoire et urgente. Devis Entreprise BALMONT : 2 601 € HT financé par le budget « Investissement » Eau/Assainissement.

Cette 2° tranche impérative est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Le maire fait remarquer que tous ces travaux auraient pu bénéficier de subventions, au moment de la création de la STEP (80%) et d'un financement sur 20 ans plutôt que d'amputer le budget 2014.

Quelques informations sont données quant à la réfection du bassin supérieur de la STEP, suite à l'intervention de l'Entreprise REEB. Des réserves importantes, quant à la qualité de ces travaux, ont été transmises à Mr le maire de St Jodard .

QUESTIONS DIVERSES :

- Joyce Chetot, avec l'aide de Mr Alain Rambaud et de Mr Yves Vernin, effectue, sur le territoire communal, la recherche de tous les ouvrages de distribution du réseau d'eau potable et d'assainissement de la commune. Les habitants n'ont pas à s'inquiéter s'ils s'aperçoivent que l'on prend des photos autour de leur domicile : cela permettra de mettre à jour tous les plans.
- Mr Fabrice Blaya sera en arrêt maladie, suite à une intervention chirurgicale, à compter du 7 octobre pour une durée indéterminée à ce jour. Mr Vernin commencera sa prise de fonction ½ h plus tôt le matin et la terminera ½ h plus tôt le soir. Ces nouveaux horaires seront affichés.
- Le « Flash Info » paraîtra la 2ème semaine d'octobre.
- En 2015, Mr Yves VERNIN est inscrit à la formation qualifiante « habilitation électrique », qui est payante : 3 jours à 90 €, somme à prévoir au budget 2015. Pour ce qui est de l'entretien des espaces verts, un stage sera proposé en 2015. Celui-ci est gratuit.
- Gestion des containers CCBY pour OM : l'échange a eu lieu, il permettra une économie de 150 € pour 2014 et près de 400€ pour 2015.
- Les 21 et 22 novembre prochain, un test de caractérisation des apports volontaires d'emballages serait fait, organisé par la CCBY sur nos sites : le Bourg et le Cimetière. L'école et la population seront invitées à venir voir les résultats.
- Les PAV seront enlevés, nettoyés, voire changés au cours de la semaine 44. Avis sera transmis à la population par voie de presse et affichage sur les lieux d'apports.
- Lecture est faite d'un courrier adressé à la sous-préfecture par 3 conseillers municipaux, ainsi que la réponse du maire à un questionnement de Mr le sous-préfet.

La séance est levée à 22H30.

Tous les membres présents ont signé au registre.